

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2024

ALLONGER LA DURÉE DE L'ORDONNANCE DE PROTECTION - (N° 1970)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL31

présenté par
Mme Chandler, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« maximal ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« si ce dernier »

les mots :

« s'il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel